



Communauté de Communes

**6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI**

Tél : 03.24.54.59.12 - Fax : 03.24.53.25.89

E-mail : contact@cc-portesdefrance.fr

PROCES-VERBAL

- : - :

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE FRANCE

13 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize Janvier, à 18h00, s'est réuni à la Maison des Syndicats Intercommunaux à Rocroi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, dûment convoqué par courrier en date du 9 Janvier 2017, par Monsieur Erik PILARDEAU, Président Doyen d'Age.

ETAIENT PRESENTS (34):

| | |
|----------------------------|---|
| BLOMBAY | <i>M. Daniel BLAIMONT</i> |
| BOGNY SUR MEUSE | <i>M. Erik PILARDEAU</i> |
| | <i>Mme Aurélie LEMERET</i> |
| BOURG FIDELE | <i>MM. Eric ANDRY</i> |
| DEVILLE | <i>M. Jean-Claude BAUER</i> |
| GUE D'HOSSUS | <i>M. André LIEBEAUX</i> |
| HARCY | <i>M. Joël RICHARD</i> |
| HAULME | <i>M. Alain MOUS</i> |
| JOIGNY SUR MEUSE | <i>M. Daniel BLAISE</i> |
| LAIFOUR | <i>M. Maurice GENGOUX</i> |
| LES HAUTES RIVIERES | <i>M. Gino BIGIARINI</i> |
| LES MAZURES | <i>Mme Elisabeth BONILLO</i> |
| LONNY | <i>M. Mickaël LECLERE</i> |
| MONTCORNET | <i>M. Régis DEPAIX, ayant le pouvoir de M. Daniel CUNISSE</i> |
| MONTHERME | <i>MM. Alain BERNARD, Etienne DUPONT et Bernard SHRUB</i> |
| | <i>Mme Claudie LATTUADA</i> |
| RENWEZ | <i>MM. Michel DOYEN et Patrick MONVOISIN</i> |
| | <i>Mme Danielle LEROUX</i> |
| RIMOGNE | <i>MM. Grégory TRUONG et Yannick ROSSATO</i> |
| ROCROI | <i>M. Denis BINET, ayant le pouvoir de M. Bruno BOQUET</i> |
| | <i>M. Brice FAUVARQUE</i> |
| | <i>Mme Sylviane BENTZ</i> |
| SEVIGNY LA FORET | <i>Mme Maryse COUCKE, ayant le pouvoir de Mme Marie-Christine TESSARI</i> |
| SURY | <i>M. Patrice RAMELET</i> |
| TAILLETTE | <i>M. Christian MICHAUX</i> |

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| THILAY | M. Robert PASCOLO |
| | Mme Nicole JEANNESSON |
| THIS | Mme Marie-Odile PONSART-CIVADE |
| TOURNAVAUX | M. Luc LALLOUETTE |
| TREMBLOIS LES ROCROI | M. Jacques MAINNEMARRE |

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Titulaires en exercice : | 53 |
| Membres présents : | 34 |
| Absents excusés : | 16 |
| Absents non excusés : | 2 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 37 (dont 3 pouvoirs) |

ABSENTS EXCUSES (16) :
BOGNY SUR MEUSE

MM. Gérard FREZZATO et Kévin GENGOUX
MM. William NOEL et Jean-Pierre WARNIER
Mmes Nadia ELIET, Nadège POLFER et
Annie TILMONT

DEVILLE
HAM LES MOINES
LE CHATELET SUR SORMONNE

Mme Christine LEMPEREUR
M. Daniel KOSTUS
Mme Marie-Christine TESSARI, *ayant donné pouvoir à*
Mme Maryse COUCKE

LAVAL MORENCY
LES HAUTES RIVIERES
MURTIN ET BOGNY
ROCROI

M. Patrice FONDER
Mme Sylvie BIANCHETTI et M. Dominique PAPIER
Mme Catherine BOUILLON
M. Bruno BOQUET, *ayant donné pouvoir à*
M. Denis BINET

SORMONNE

M. Daniel CUNISSE, *ayant donné pouvoir à*
M. Régis DEPAIX

ABSENTS NON EXCUSES (2) :

NEUVILLE LES THIS
SAINT MARCEL

M. Marc MERLHES
M. Daniel THIEBAUX

Assistaient également à la réunion, Mme Annie JACQUET, Attachée territoriale, Madame Carole DISTAVE, Rédacteur principal, Madame Magali SATABIN, Adjoint administratif principal, Monsieur Pierre SALMON, rédacteur, Madame Elsa PEREIRA, adjoint administratif de 1^{ère} classe, Mlle Julie BLUNAT, adjoint administratif.

34 membres étant présents et le quorum étant à 27, l'assemblée peut délibérer valablement.

Est nommé secrétaire de séance, Monsieur Robert PASCOLO, élu à la Commune de Thilay.

I- ADMINISTRATION GENERALE :

- **Installation du nouveau Conseil Communautaire**

Monsieur Erik PILARDEAU, Président de la Communauté de Communes suite à la Fusion des Communautés de Commune Meuse et Semoy et Portes de France commence la séance en rappelant l'ordre du Jour ainsi que les points à ajouter à celui-ci. Il présente les élus du Conseil Communautaire de la nouvelle entité au vu du tableau ci-dessous :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------------------------|---|----------------------|
| BLOMBAY | Daniel BLAIMONT | Viviane LAUNOY |
| BOGNY SUR MEUSE | Erik PILARDEAU Nadia ELIET Gérard FREZZATO Kévin GENGOUX Aurélie LEMERET William NOEL Nadège POLFER Annie TILMONT Jean-Pierre WARNIER | |
| BOURG FIDELE | Eric ANDRY | Franck BAUDOIN |
| DEVILLE | Jean-Claude BAUER Christine LEMPEREUR | |
| GUE D'HOSSUS | André LIEBEAUX | Bernard UNIQUE |
| HAM LES MOINES | Daniel KOSTUS | Isabelle FRANCOIS |
| HARCY | Joël RICHARD | Michel BOURGUIN |
| HAULME | Alain MOUS | Béatrice PLEDEL |
| JOIGNY SUR MEUSE | Daniel BLAISE | Richard DEPOIX |
| LAIFOUR | Maurice GENGOUX | Jean-Marie GARDELLIN |
| LAVAL MORENCY | Patrick FONDER | Mariannick TATON |
| LE CHATELET SUR SORMONNE | Marie Christine TESSARI | Claude PAGLIA |
| LES HAUTES RIVIERES | Sylvie BIANCHETTI Gino BIGIARINI Dominique PAPIER | |
| LES MAZURES | Elisabeth BONILLO | Ali BITAM |
| LONNY | Mickael LECLERE | Olivier PION |
| MONTCORNET | Régis DEPAIX | Guy MONEDIERE |
| MONTHERME | Alain BERNARD Etienne DUPONT Claudie LATTUADA Bernard SCHRUB Stéphanie SGIAROVELLO | |
| MURTIN ET BOGNY | Catherine BOUILLON | M. Franck SOICHET |
| NEUVILLE LES THIS | Marc MERLHES | Jean-Pol MORTIER |
| RENWEZ | Michel DOYEN Danielle LEROUX Patrick MONVOISIN | |
| RIMOGNE | Grégory TRUONG Yannick ROSSATO | |
| ROCROI | Denis BINET Bruno BOQUET Brice FAUVARQUE Sylviane BENTZ | |
| SAINT MARCEL | Daniel THIEBAUX | Serge HAMAIDE |
| SEVIGNY LA FORET | Maryse COUCKE | Laurent ROSAZ |
| SORMONNE | Daniel CUNISSE | Jean-luc SONZOGNI |

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| SURY | Patrice RAMELET | Gérald MALHOMME |
| TAILLETTE | Christian MICHAUX | Hervé VERBAUWHEDE |
| THILAY | Nicole JEANNESSON Robert PASCOLO | |
| THIS | Marie Odile PONSART | Muriel MARECHAL |
| TOURNAVAUX | Luc LALLOUETTE | Anne HUBERT |
| TREMBLOIS LES ROCROI | Jacques MAINNEMARRE | Bruno HENRY |

- **Election du Président**

Monsieur Luc LALLOUETTE, doyen d'âge des membres présents du Conseil communautaire, prend la Présidence de l'assemblée en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT.

Monsieur Luc LALLOUETTE invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, après avoir constaté que les conditions de quorum soient remplies et fait appel des candidatures pour ce poste.

Monsieur Régis DEPAIX, Maire de la commune de Montcornet, propose sa candidature pour occuper la fonction de Président.

Monsieur Luc LALLOUETTE désigne les deux benjamins de l'assemblée comme assesseurs :

- Madame Aurélie LEMERET
- Monsieur Yannick ROSSATO

Monsieur Luc LALLOUETTE déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Les deux assesseurs procèdent aussitôt au comptage et au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats des votes :

*Dépouillement : 35 bulletins sont trouvés dans l'urne
Dont : 3 bulletins blancs*

Ont obtenu : M. Régis DEPAIX : 32 VOIX

Monsieur Régis DEPAIX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu Président de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Fixation du nombre de Vice-Présidents**

Monsieur Le Président, propose de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Après échanges, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

• **Election des Vice-Présidents**

Monsieur Régis DEPAIX, nommé Président de la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » fait procéder ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 12 vice-présidents, en fonction de 12 axes bien définis correspondant à la Présidence de 12 Commissions :

1- Poste de 1^{er} Vice-Président :

- Organisation et gestion des contrats de financement,
- Remplacement en cas d'absence du Président pour les affaires courantes de la Communauté de Communes,
- Représentation de la Communauté de Communes dans tous domaines en absence du Président.

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Erik PILARDEAU.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Erik PILARDEAU : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Erik PILARDEAU ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 1^{er} vice-président.

2- Poste de 2^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« **RESSOURCES HUMAINES ORGANISATION** »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Denis BINET.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Denis BINET : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Denis BINET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 2^{ème} Vice-Président.

3- Poste de 3^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« **PROJETS STRUCTURANTS ET MUTUALISATION** »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Alain BERNARD.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Alain BERNARD : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Alain BERNARD ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 3^{ème} Vice-Président.

4- Poste de 4^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« FINANCES : AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Michel DOYEN

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Michel DOYEN : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Michel DOYEN ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 4^{ème} Vice-Président.

5- Poste de 5^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Maurice GENGOUX.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Maurice GENGOUX : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Maurice GENGOUX ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 5^{ème} Vice-président.

6- Poste de 6^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Patrice RAMELET.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins

M. Patrice RAMELET : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Patrice RAMELET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 6^{ème} Vice-président.

7- Poste de 7^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« ENVIRONNEMENT –DECHETS »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Luc LALLOUETTE.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Luc LALLOUETTE : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Luc LALLOUETTE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 7^{ème} Vice-président.

8- Poste de 8^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Madame Maryse COUCKE.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
Mme Maryse COUCKE : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Madame Maryse COUCKE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 8^{ème} Vice-Présidente.

9- Poste de 9^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Robert PASCOLO.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Robert PASCOLO : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Robert PASCOLO ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 9^{ème} Vice-président.

10- Poste de 10^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« COMMUNICATION – NOUVELLES COMPETENCES »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Grégory TRUONG.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Grégory TRUONG : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Grégory TRUONG ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 10^{ème} Vice-président.

11- Poste de 11^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« INFRASTRUCTURES - TRAVAUX »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur Jean-Claude BAUER.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. Jean-Claude BAUER : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur Jean-Claude BAUER ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 11^{ème} Vice-président.

12- Poste de 12^{ème} VICE-PRESIDENT, correspondant à la Commission :

« HABITAT – URBANISME – TRANSITION ECOLOGIQUE »

Monsieur DEPAIX propose la candidature de Monsieur André LIEBEAUX

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président déclare le scrutin ouvert.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Dépouillement : 37 bulletins
M. André LIEBEAUX : 37 VOIX, dont 3 pouvoirs

Monsieur André LIEBEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu et immédiatement installé 12^{ème} Vice-président.

- **Formation du Bureau et élection de ses membres**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, procède à la nomination du Bureau Communautaire, conformément à l'organisation suivante :

- *le Président,*
- *les 12 Vice-Présidents :*

Le Bureau communautaire est composé des membres suivants :

| | |
|--|---|
| <u>Président</u> | Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet) |
| <u>1^{er} Vice-Président</u> | Monsieur Erik PILARDEAU (Bogny sur Meuse) |
| <u>2^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Denis BINET (Rocroi) |
| <u>3^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Alain BERNARD (Monthermé) |
| <u>4^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Michel DOYEN (Renwez) |
| <u>5^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Maurice GENGOUX (Laifour) |
| <u>6^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Patrice RAMELET (Sury) |
| <u>7^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Luc LALLOUETTE (Tournavaux) |
| <u>8^{ème} Vice-Présidente</u> | Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt) |
| <u>9^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Robert PASCOLO (Thilay) |
| <u>10^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne) |
| <u>11^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur Jean-Claude BAUER (Deville) |
| <u>12^{ème} Vice-Président</u> | Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus) |

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

- **Création du Conseil des Maires et élection de ses membres**

Le Conseil des Maires est une instance informelle qui réunit le président de la Communauté de Communes et les Maires des Communes appartenant à la Communauté

Le Conseil des Maires peut être consulté sur des choix stratégiques, des propositions fiscales, des projets d'investissements en amont des dossiers ou sur toutes questions importantes avant examens et décisions par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents, procède à la nomination du Conseil des Maires, conformément à l'organisation suivante :

- *le Président,*
- *les 30 maires des Communes Membres*

Le Conseil des Maires est composé des membres suivants :

| | |
|------------------|------------------------------------|
| <u>Président</u> | Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet) |
| <u>Membres</u> | Monsieur Daniel BLAIMONT (Blombay) |

Monsieur Erik PILARDEAU (Bogny-sur-Meuse)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidele)
Monsieur Jean-Claude BAUER (Deville)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Daniel KOSTUS (Ham Les Moines)
Monsieur Joël RICHARD (Harcy)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Monsieur Daniel BLAISE (Joigny-sur-Meuse)
Monsieur Maurice GENGOUX (Laifour)
Monsieur Patrice FONDER (Laval Morency)
Madame Marie-Christine TESSARI (Le Chatelet Sur Sormonne)
Monsieur Gino BIGIARINI (Les Hautes Rivières)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Monsieur Alain BERNARD (Monthermé)
Madame Catherine BOUILLON (Murtin-Bogny)
Monsieur Marc MERLHES (Neuville Les This)
Monsieur Michel DOYEN (Renwez)
Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Danniël THIEBAUX (Saint Marcel)
Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
Monsieur Daniel CUNISSE (Sormonne)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Monsieur Robert PASCOLO (Thilay)
Madame Marie-Odile PONSART (This)
Monsieur Luc LALLOUETTE (Tournavaux)
Monsieur Jacques MAINNEMARRE (Tremblois Les Rocroi)

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

• **Délégation de pouvoir du Président**

L'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit une liste de délégations que le Conseil Communautaire peut donner au Président pour la durée de son mandat.

Ces délégations permettent de garantir une bonne continuité et une réactivité de l'activité communautaire.

Nous vous proposons de déléguer les pouvoirs suivants au Président pour la durée de son mandat :

- 1) Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.*
- 2) De décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts (remboursement anticipé avec ou sans indemnité compensatrice, refinancement du capital restant dû et, éventuellement, des indemnités).*
- 3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Ancienne rédaction issue de l'ordonnance n°2005-645 du 6 Juin 2005 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de

fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 4) Passer les contrats d'assurance (ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents).
- 5) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (les Domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 6) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires.
- 8) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 9) Conclure des contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour des périodes d'absence prévisible ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service.
- 10) Fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 11) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni d'échanges.
- 12) Réaliser les lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € pour une durée maximale de 12 mois.
- 13) Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter.

En cas d'empêchement du Président, l'exercice de la suppléance pour ces délégations d'attributions sera assuré par le premier Vice-Président et ou les Vice-Présidents ayant délégation.

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil de Communauté portant sur les mêmes objets.

Le Président devra rendre compte à chacune des assemblées délibérantes des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte de déléguer les pouvoirs cités ci-dessus au président pour la durée de son mandat.

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

- **Formation des Commissions**

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise en place de commissions et compte-tenu que le Président de l'EPCI en est président de droit,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, procède à la composition des différentes commissions de travail :

Commission « RESSOURCES HUMAINES ORGANISATION » :

Président : Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Président de la Commission : Monsieur Denis BINET (Rocroi)

Membres :
Madame Annie TILMONT (Bogny-Sur Meuse)
Madame Aurélie LEMERET (Bogny-Sur-Meuse)
Madame Nadège POLFER (Bogny-Sur-Meuse)
Madame Claudie LATTUADA (Monthermé)
Madame Christine LEMPEREUR (Deville)

Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidèle)

Commission « PROJETS STRUCTURANTS ET MUTUALISATION » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Alain BERNARD (Monthermé)*

Membres :
Monsieur William NOEL (Bogny-Sur-Meuse)
Madame Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Jean-Claude BAUER (Deville)
Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Monsieur Jacques MAINNEMARRE (Tremblois Les Rocroi)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Robert PASCOLO (Thilay)
Madame Maryse DOGNY (Renwez)

Commission « FINANCES : AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Michel DOYEN (Renwez)*

Membres :
Monsieur Erik PILARDEAU (Bogny-Sur-Meuse)
Madame Nadia ELIET (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Gino BIGIARINI (Les Hautes Rivières)
Monsieur Alain BERNARD (Monthermé)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Madame Marie-Odile PONSART (This)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne)
Monsieur Joël RICHARD (Harcy)

Commission « ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Maurice GENGOUX (Laifour)*

Membres :
Monsieur Kévin GENGOUX (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Gérard FREZZATO (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Etienne DUPONT (Monthermé)
Monsieur Gino BIGIARINI (Les Hautes Rivières)
Monsieur Joël RICHARD (Harcy)
Monsieur Patrice FONDER (Laval Morency)

Monsieur Daniel BLAIMONT (Blombay)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidele)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Michel DOYEN (Renwez)

Commission « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Patrice RAMELET (Sury)*

Membres : *Madame Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-Sur-Meuse)*
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Monsieur Erik PILARDEAU (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Luc LALLOUETTE (Tournavaux)
Monsieur Michel DOYEN (Renwez)
Monsieur Daniel KOSTUS (Ham Les Moines)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency)
Madame Marie-Odile PONSART (This)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Madame Maryse COUCKE (Sevigny La Foret)

Commission « ENVIRONNEMENT – ORDURES MENAGERES » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Luc LALLOUETTE (Tournavaux)*

Membres : *Monsieur Gérard FREZZATO (Bogny-Sur-Meuse)*
Monsieur Jean-Pierre WARNIER (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Monsieur Maurice GENGOUX (Laifour)
Madame Marie-Odile PONSART (This)
Monsieur Michel DOYEN (Renwez)
Monsieur Jacques MAINNEMARRE (Tremblois Les Rocroi)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)

Commission « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Foret)*

Membres : *Madame Nadège POLFER (Bogny-Sur-Meuse)*
Monsieur William NOEL (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Maurice GENGOUX (Laifour)
Madame Sylvie BIANCHETTI (Les Hautes Rivières)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Madame Christine LEMPEREUR (Deville)

Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Madame Sylviane BENTZ (Rocroi)
Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne)
Madame Marie-Christine TESSARI (Le Chatelet Sur Sormonne)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Madame Danielle LEROUX (Renwez)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)

Commission « AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Robert PASCOLO (Thilay)*

Membres :
Madame Annie TILMONT (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur William NOEL (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Bernard SCHRUB (Monthermé)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
Madame Sylviane BENTZ (Rocroi)
Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne)
Monsieur Daniel KOSTUS (Ham Les Moines)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Madame Maryse COUCKE (Sevigny La Foret)
Madame Danielle LEROUX (Renwez)
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)

Commission « COMMUNICATION – NOUVELLES COMPETENCES » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Grégory TRUONG (Rimogne)*

Membres :
Monsieur Kévin GENGOUX (Bogny Sur Meuse)
Madame Aurélie LEMERET (Bogny Sur Meuse)
Madame Nadège POLFER (Bogny Sur Meuse)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)
Monsieur Michel DOYEN (Renwez)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Madame Danielle LEROUX (Renwez)

Commission « INFRASTRUCTURES - TRAVAUX » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur Jean-Claude BAUER (Deville)*

Membres :
Monsieur Kévin GENGOUX (Bogny Sur Meuse)
Monsieur Daniel BLAISE (Joigny Sur Maison)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)

*Monsieur Etienne DUPONT (Monthermé)
Monsieur Jacques MAINNEMARRE (Tremblois Les Rocroi)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Bruno BOQUET (Rocroi)
Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency)
Monsieur Danielle LEROUX (Renwez)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Madame Maryse COUCKE (Sevigny La Foret)*

Commission « HABITAT – URBANISME - TRANSITION ECOLOGIQUE » :

Président : *Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)*

Président de la Commission : *Monsieur André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)*

Membres : *Monsieur Jean-Pierre WARNIER (Bogny Sur Meuse)
Monsieur Daniel BLAISE (Joigny Sur Meuse)
Monsieur Bernard SCHRUB (Monthermé)
Madame Claudie LATTUADA (Monthermé)
Madame Sylvie BIANCHETTI (Les Hautes Rivières)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg-Fidele)
Monsieur Daniel KOSTUS (Ham Les Moines)
Madame Marie-Odile PONSART (This)
Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Madame Danielle LEROUX (Renwez)
Monsieur Joël RICHARD (Harcy)
Madame Elisabeth BONILLO-DERAM (Les Mazures)*

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

• **Constitution de la CLECT**

Afin d'évaluer les charges inhérentes aux compétences transférées des communes à l'EPCI, il est nécessaire de constituer une commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Chaque commune membre doit être représentée au sein de la CLECT. Les délégués, membres d'un Conseil Municipal, peuvent être ou non un membre du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la composition de la Commission CLECT suivante :

Titulaires

*Monsieur Daniel BLAIMONT
Monsieur Erik PILARDEAU
Monsieur Eric ANDRY
Monsieur Jean-Claude BAUER
Monsieur André LIEBEAUX
Monsieur Daniel KOSTUS
Monsieur Joël RICHARD
Monsieur Alain MOUS
Monsieur Daniel BLAISE
Monsieur Maurice GENGOUX
Monsieur Patrick FONDER
Madame Marie-Christine TESSARI*

*Monsieur Gino BIGIARINI
Madame Elisabeth BONILLO
Monsieur Mickaël LECLERE
Monsieur Régis DEPAIX
Monsieur Alain BERNARD
Madame Catherine BOUILLON
Monsieur Marc MERLHES
Monsieur Michel DOYEN
Monsieur Grégory TRUONG
Monsieur Denis BINET
Monsieur Daniel THIEBAUX
Madame Maryse COUCKE
Monsieur Daniel CUNISSE
Monsieur Patrice RAMELET
Monsieur Christian MICHAUX
Monsieur Robert PASCOLO
Madame Marie-Odile PONSART
Monsieur Luc LALLOUETTE
Monsieur Jacques MAINNEMARRE*

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

- **Fixation des indemnités des Elus**

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant le calcul des indemnités de fonction mensuelles des Président et Vice-Présidents des Communauté de Communes est réglementé par les articles L5211-12, R5214-1 et R5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces textes prévoient que les indemnités soient encadrées de la manière suivante :

- *pour une population de 20 000 à 49 999 habitants, l'indemnité du Président est au maximum de 67.50 % de l'indice brut 1015. Il est proposé d'allouer 85% de cette indemnité soit 57.37% de l'indice 1015.*
- *pour une population de 20 000 à 49 999 habitants, l'indemnité des Vice-Présidents est au maximum de 24.73 % de l'indice brut 1015. Il est proposé de nommer 12 vice-présidents et d'allouer une enveloppe indemnitaire globale correspondant à 10 vice-présidents.*

Entendu les explications,

Après étude et propositions,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 14 janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents comme suit :

- *Président : 57.37 % de l'indice 1015*
- *Vice-Présidents : 20.60 % de l'indice 1015*

Le tableau récapitulatif de ces indemnités est annexé à la présente délibération.

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

ANNEXE

| <u>ELUS</u> | <u>TAUX</u> <i>% Indice 1015 AU 01/02/2017 : 3 847.23 €</i> | <u>MONTANT BRUT MENSUEL</u> |
|-----------------------------|--|-----------------------------|
| <i>Président</i> | 57.37% | 2 207.16 € |
| <i>Vice-Présidents (12)</i> | 20.60% | 792.85 € |

- *Election des représentants de l'EPCI à différents organismes*

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES TRAITEMENTS DES DECHETES ARDENNAIS « VALODEA ».

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais, dénommé VALODEA, il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués titulaires et de délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

*Monsieur Luc LALLOUETTE
Monsieur Daniel BLAISE
Monsieur Ali BITAM*

Délégués Suppléants

*Monsieur Jean-Pierre WARNIER
Monsieur Gérard FREZZATO
Monsieur Jacques MAINNEMARRE*

37 VOIX POUR, dont 3 pouvoirs

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES VALLEES DE MEUSE ET DE SEMOY.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy, il est nécessaire de procéder à la nomination de 10 délégués titulaires et de 10 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Erik PILARDEAU

Délégués Suppléants

Monsieur Jean-Pierre WARNIER

Monsieur Jean-Claude BAUER
Monsieur Maurice GENGOUX
Monsieur Gino BIGIARINI
Monsieur Daniel BLAISE
Monsieur Alain MOUS
Monsieur Alain BERNARD
Monsieur Robert PASCOLO
Monsieur Luc LALLOUETTE
Monsieur Régis DEPAIX

Madame Christine LEMPEREUR
Monsieur Bernard SCHRUB
Monsieur Kévin GENGOUX
Madame Nicole JEANNESSON
Madame Stéphanie SGIAROVELLO
Monsieur William NOEL
Monsieur Nadège POLFER
Madame Aurélie LEMERET
Monsieur Michel DOYEN

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES.

Conformément aux statuts du Parc Naturel Régional des Ardennes, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX

Délégués Suppléants

Monsieur Alain BERNARD

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS (EPAMA)

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Robert PASCOLO

Monsieur Mickaël LECLERE

Délégués Suppléants

Monsieur Gino BIGIARINI

Madame Marie-Christine TESSARI

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A ARDENNATURE.

Conformément aux statuts d'Ardennature, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Robert PASCOLO

Madame Maryse COUCKE

Délégués Suppléants

Monsieur Maurice GENGOUX

Madame Sylviane BENZ

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DE CHARLEVILLE MEZIERES

Conformément aux statuts de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Charleville-Mézières, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de cet organisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Madame Aurélie LEMERET

Madame Danielle LEROUX

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A ARDENNES COMPETENCES TERRITORIALES

Conformément aux statuts d'Ardennes Compétences Territoriales, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Madame Aurélie LEMERET

Délégués Suppléants

Monsieur Régis DEPAIX

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A INITIATIVE ARDENNES

Conformément aux statuts d'Initiative Ardennes, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires
Monsieur Patrice RAMELET

Délégués Suppléants
Monsieur Robert PASCOLO

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Conformément aux statuts du Comité Départemental d'Action Sociale, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire
Madame Nadège POLFER

Délégué Suppléant
Madame Danielle LEROUX

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES AU ID CHAMPAGNE ARDENNE

Conformément aux statuts de l'organisme ID Champagne Ardenne, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires
Monsieur Patrice RAMELET

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A ENERCOOP ARDENNES

Conformément aux statuts d'ENERCOOP ARDENNES, il est nécessaire de procéder à la nomination de 1 délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégué Titulaire
Monsieur William NOEL

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES A ARDENNES DEVELOPPEMENT

Conformément aux statuts d'Ardennes Développement, il est nécessaire de procéder à la nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Régis DEPAIX
Monsieur Erik PILARDEAU

Délégués Suppléants

Monsieur Patrice RAMELET
Monsieur Alain BERNARD

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DES INSTANCES DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BOUCLES DE MEUSE ET SEMOY.

Il est nécessaire de procéder à la nomination de 10 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances de l'Office de Tourisme Communautaire Boucles Meuse et Semoy.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires

Monsieur Alain MOUS
Monsieur Daniel BLAISE
Madame Sylvie BIANCHETTI
Monsieur Maurice GENGOUX
Madame Claudie LATTUADA
Madame Christine LEMPEREUR
Madame Nadège POLFER
Monsieur Régis DEPAIX
Madame Maryse COUCKE
Monsieur Mickaël LECLERE

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DES INSTANCES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU NORD OUEST ARDENNAIS.

Il est nécessaire de procéder à la nomination de 8 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein des instances de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Nord-Ouest Ardennais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués comme suit :

Délégués Titulaires
Monsieur Alain MOUS
Monsieur Maurice GENGOUX
Madame Sylviane BENTZ
Monsieur Régis DEPAIX
Madame Maryse COUCKE
Monsieur Denis BINET
Monsieur Brice FAUVARQUE
Monsieur Mickaël LECLERE

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

**NOMINATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PISCINE
DU NORD-OUEST ARDENNAIS.**

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Piscine du Nord-Ouest Ardennois, il est nécessaire de procéder à la nomination de 46 délégués Titulaires et 46 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation des délégués au Syndicat de piscine comme suit :

Délégués Titulaires
Madame Christine GANHY
Madame Patricia BLAIMONT
Monsieur Francis DELHAYE
Monsieur Franck BAUDOIN
Madame Magali DUPUIS
Monsieur Michel CARON
Monsieur Jérôme COLINOT
Madame Christine PRZYLECKI
Madame Frédérique KOMPFF
Madame Christine LEGROS
Madame Isabelle FRANCOIS
Monsieur Joël RICHARD
Monsieur Michel BOURGUIN
Monsieur Christophe CHARDIN
Monsieur Ali BITAM
Madame Elisabeth BONILLO
Monsieur Patrice ZAWALSKI
Monsieur Denis JACQUET
Madame Angélique COLLIGNON
Monsieur Régis DEPAIX
Monsieur Thibault KLISING
Monsieur Marc MERHLES
Monsieur Jean-Pol MORTIER
Monsieur Fabrice GUENARD
Monsieur André VEREECKE
Monsieur Grégory TRUONG

Délégués Suppléants
Madame Solange COUSIN
Madame Nicole JEANNESSON
Monsieur Alain MOUS
Monsieur Claude ALVES
Monsieur Gilles PORTIER
Monsieur Romain NOIRET
Monsieur Jacques PIERRE
Madame Bernadette SCHWEITZ
Monsieur Avriel COPIN
Madame Edith LEJEUNE
Madame Laetitia GAROT
Monsieur Damien DURBECQ
Monsieur Jean-Michel DELANNOY
Monsieur Robert AUBRY
Monsieur Hervé ROGISSART
Monsieur Georges VELIN
Monsieur Fabrice MAURICE
Monsieur Renaud WEICK
Madame Martine HEURION
Monsieur Guy MONEDIERE
Monsieur Marc JOLLY
Monsieur Régis THIERCELET
Madame Céline PAROIELLE
Monsieur Jean-Pierre GRIZOU
Monsieur Jean-Luc VANHECKE
Madame Sophie VALLI

Madame Christiane MANAND
Madame Marie MAIRE
Monsieur Quentin MAUGUET
Monsieur Bruno BOQUET
Monsieur Brice FAUVARQUE
Monsieur Denis BINET
Monsieur Jean-François PARAGE
Monsieur Jérôme DESTREE
Madame Annie PETITDAN
Monsieur Stéphane CANARD
Madame Noémie PIERQUIN
Madame Evelyne COLLIGNON
Monsieur Hervé VERBAUWHEDE
Monsieur Christian MICHAUX
Monsieur Didier CLAISSE
Monsieur Alain BERNARD
Monsieur Erik PILARDEAU
Monsieur Robert PASCOLO
Monsieur Maurice GENGOUX
Monsieur Jean-Claude BAUER

Monsieur Olivier RICHEL
Monsieur Yannick ROSSATO
Madame Monique CLOUET
Monsieur Mickaël FAGIS
Monsieur Joël GABRIEL
Madame Sylviane BENTZ
Monsieur Gilles MAGONET
Madame Corinne GROSSELIN
Madame Maryse COUCKE
Monsieur Steve PIART
Madame Bénédicte ROFIDAL
Monsieur Olivier BINET
Madame Gisèle CARAMEAUX
Madame Claudie LATTUADA
Monsieur Hervé CHOCHON
Monsieur Luc LALLOUETTE
Monsieur Gérard FREZZATO
Monsieur Jean-Pierre WARNIER
Monsieur Bernard SCHRUB
Madame Aurélie LEMERET

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

• **Procédure d'envoi des Documents Administratifs**

Une question écrite à l'Assemblée Nationale n° 32944 (JO A.N du 30/12/2008) évoquait la possibilité pour un Président d'adresser les convocations au Conseil Communautaire par le biais d'Internet.

Les modalités de la convocation des Conseillers Communautaires par le Président sont fixées par l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales. Cet article, qui énonce que la convocation « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des Conseillers Communautaires, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse », permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques. Bien que la loi ne l'impose pas, l'envoi avec accusé de réception, qu'il soit fait par voie postale ou sous forme dématérialisée, est une précaution.

Dans la mesure où les contestations relatives aux modalités de la convocation peuvent avoir pour conséquence l'annulation par le juge administratif des délibérations prises par le Conseil Communautaire à la suite d'une convocation considérée comme irrégulière, il est recommandé au Président de décider en accord avec les Conseillers Communautaires des modalités des convocations.

Nous vous proposons donc de choisir individuellement votre procédure d'envoi dématérialisée ou pas selon 3 catégories déterminées :

- Convocation avec annexes
- Convocation sans annexes
- Compte rendu de réunion

Le Conseil Communautaire décide la procédure d'envoi dématérialisée de convocation avec annexes et compte rendu de réunion.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Création d'un Poste d'Attaché Territorial faisant fonction de Direction Général Adjoint des Services (DGA)**

Suite aux explications de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire:

- **DECIDE** la création d'un poste d'attaché Territorial catégorie A avec une durée hebdomadaire de 35 h, ayant les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services (DGA),
- **DONNE** délégation de signature au Président pour tout document s'y rapportant.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

II- FINANCES / AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES :

- **Transferts des différents Emprunts**

Considérant les différents emprunts contractés par les Communautés de Communes Meuse et Semoy et Portes de France,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2016-582 en date du 14 Novembre 2016 portant constat de périmètre et création de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne issue de la fusion des Communautés de Communes Meuse et Semoy et Portes de France,

Pour rappel, dans le cadre d'une fusion, les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par l'EPCI à fiscalité propre issu de la fusion.

La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI et les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le co-contractant.

En matière de garanties d'emprunt accordées par les EPCI antérieurement à la fusion, le groupement issu de la fusion se substitue de plein droit aux anciennes structures pour les garanties d'emprunts que celles-ci ont accordées ou dont elles ont bénéficié.

Entendu les explications,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- *Accepte le Transfert des Emprunts contractés par les Communautés de Communes Meuse et Semoy et Portes de France.*
- *Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.*
- *Les crédits nécessaires et suffisants seront prévus au Budget de l'exercice en cours.*

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Tarifs 2017 de Meuse et Semoy**

Monsieur Le Président présente au vote les tarifs 2017 de Meuse et Semoy ci-dessous :

TARIFS REOM 2017 :

Considérant l'évolution du coût de traitement des divers matériaux, la révision des prix des divers marchés de prestation, l'augmentation du niveau de la TGAP pour 2017, le maintien du niveau des recettes sur le tri sélectif, il vous est proposé de reconduire les tarifs 2016 pour 2017 à savoir :

- 1 personne : 102 €/an
- 2 personnes : 170 €/an
- 3 personnes et plus : 205 €/an
- résidence secondaire : 149 €/an
- terrain d'agrément : 111 €/an
- commerce, gîtes, entreprises : 159 €/an

TARIF 2017 REOM COLLECTIVITE

Créée en 2010 sur la base de 1.50€ par an et par habitant (données INSEE 2006 puis 2010 (population sans double compte) cette redevance sert à financer le traitement des déchets collectés dans les bâtiments publics des communes membres tels que les Mairies, salles des fêtes et autres gymnases.

Depuis peu, les données INSEE 2012 sont disponibles et modifient quelque peu les données précédentes.

Il vous est proposé d'adapter la démographie des communes mais de ne pas répercuter la hausse du coût de traitement et de TGAP sur cette redevance.

- Monthermé : 2 413 habitants / 3 619.50 €
 - Deville : 1 084 habitants / 1 626 €
 - Laifour : 481 habitants / 721.50 €
 - Hautes rivières : 1 574 habitants / 2 361 €
 - Thilay : 1 066 habitants / 1 599 €
 - Tournavaux : 197 habitants / 295.50 €
 - Haulmé : 114 habitants / 171 €
 - Bogny sur meuse : 5291 habitants / 7936.50 €
 - Joigny sur meuse : 700 habitants / 1050 €
- soit 12920 habitants et 19380 € (13 042 habitants et 19 563 € en 2016)

TARIFS 2017 DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS

Compte tenu de la réalité des coûts, il vous est proposé de maintenir les tarifs 2016 pour 2017, c'est à dire :

- Gravats déchèterie: 19 €/m³
- Tout-venant : 27 €/m³
- Papiers-cartons : 20€/m³
- Déchets verts : 18 €/m³
- Bois : 17€/m³

TARIF 2017 DECHETERIE TOLES AMIANTEES POUR LES PARTICULIERS

L'apport de tôles amiantées en déchèterie est limité à 10 tôles par an (ou équivalent).

Le surplus d'amiante pour les particuliers (l'apport par des professionnels restant proscrit) est facturé à compter de la 11^{ème} tôle au tarif à 3 € la tôle.

Il vous est proposé de maintenir ce tarif pour 2017 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

TARIFS CLASSE III 2017 POUR LES PROFESSIONNELS :

Au vu des coûts de fonctionnement liés à la gestion du site, il vous est proposé que le tarif appliqué en 2017 aux professionnels utilisant la décharge de classe 3 située à Meillier-Fontaine soit maintenu au niveau de 2016.

Il vous est donc proposé de :

- *reconduire le prix du m³ de gravats déposés sur la classe 3 soit 4€ (tout en continuant d'inclure l'obligation pour l'entreprise de pousser ce qu'elle aura déposé)*
- *reconduire la pénalité en cas de perte de clé soit 100 €*
- *reconduire la pénalité de retard de restitution de clé soit 50 €/jour de retard*
- *autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.*

TARIFS GROS PRODUCTEURS 2017 :

Par délibération N° 46/2006 en date du 28 mars 2006, la Communauté de communes Meuse et Semoy a instauré une convention régissant la collecte des déchets industriels banals des entreprises dites « gros producteurs de déchets » situées sur son territoire.

Depuis 2011, les entreprises ont le choix entre 1 collecte par semaine ou deux collectes par semaine pour les ordures ménagères.

Les tarifs 2016 sont les suivants :

- *Formule 2 collectes d'OM et 1 de tri : le prix du bac d'OM de 660 L est de 28.50 € et celui du tri sélectif de 3.50€*
- *Formule 1 collecte d'OM et 1 de tri : le prix du bac d'OM de 660 L est de 25.50 € et celui du tri sélectif de 3.50€*

Compte tenu des évolutions prévues en 2017 comme celle de la TGAP, il vous est proposé pour 2017 :

- *D'augmenter de 1.50€ le prix du bac d'OM de 660 L collecté deux fois par semaine et donc de fixer ce tarif à 30 €*
- *D'augmenter de 1.50€ le prix du bac d'OM de 660 L collecté une fois par semaine et donc de fixer ce prix à 27 €*
- *De maintenir à 3.50€ le prix du bac de tri sélectif de 660L collecté une fois par semaine*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les éventuelles nouvelles conventions*

Ces tarifs prendront effet le 1^{er} avril 2017

TARIFS REOMI 2017 :

Ces tarifs étant proposés aux communes assujetties à la REOMI le 9.01 à 18h ; ils seront au vote au conseil communautaire du 13.01.2017

FABLAB : TARIFS 2017 :

Le FabLab « Meuse et Semoy Innov » a été créé par délibération n°83/2015 du 2 Juin 2015.

Il vous est proposé de fixer les tarifs 2017 comme suit :

- *Utilisation d'une imprimante 3D : 2.50 € / demi - heure*
- *Utilisation du scanner 3D : 2.50 € / demi - heure*
- *Utilisation des stylos 3D : 2€ / demi – heure*
- *Forfait groupe au fablab (max 12 personnes) : 40 € l'atelier d'1h30*
- *Forfait groupe en extérieur : 40 € l'atelier + 0.30 € / km*

Sauf mention contraire, la facturation est établie sur la durée d'utilisation de chaque machine. Le temps facturé est celui où la machine ou le poste de travail est rendu indisponible à l'usage de quelqu'un d'autre par un utilisateur, incluant donc la préparation, le nettoyage, etc.

TARIFS 2017 : MUSEE DE LA METALLURGIE ARDENNAISE :

Il vous est proposé les tarifs 2017 ci-dessous (identique à 2014, 2015 et 2016) :

- adultes : **6 €**
- Jeunes (- de 16 ans), demandeurs d'emplois, personnes handicapées et habitants de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne : **3 €**
- Groupes (à partir de 10) : **4.50 €**
- Pass-Touristique : **4.50 €**
- Scolaires : **1.50 €**
- Enfants (- de 5 ans) : **gratuit**

Il vous est également proposé de reconduire les tarifs de location pour la salle de projection qui sera possible par convention :

- Association de la Communauté de Communes : **50 €**
- Association extérieure à la Communauté de Communes : **100 €**
- Entreprise de la Communauté de Communes : **150 €**
- Entreprise extérieure à la Communauté de Communes : **250 €**
- Caution : **300 €**

TARIFS 2017 DES SALLES INTERCOMMUNALES :

Il vous est proposé d'approuver les tarifs suivants, applicables à partir du 1^{er} Janvier 2017 :

- Location de la salle du terrain de football de Thilay :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : 60 €/jour
 - Extérieurs : 80 €/jour
- Location du hall de la salle des sports de Bogny-Sur-Meuse (vin d'honneur uniquement) :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : 100 €/jour
 - Extérieurs : 120 €/jour
- Location du gymnase du Collège Rue Bernisseaux :
 - Associations ou habitants de la CCVPA : 230 €/jour
 - Extérieurs : 350 €/jour
- Location du cosec de Bogny-Sur-Meuse :
 - Associations ou habitants de la CCVPA :
 - Forfait 1 jour : 400 €
 - Forfait 1 jour « LOTO » (Salle à équiper) : 250 €
 - Par demi-journée supplémentaire : 150 €
 - Extérieurs :
 - Forfait 1 jour : 750 €
 - Par demi-journée supplémentaire : 350 €
- Location de la salle des fêtes de Laifour (vin d'honneur uniquement)
 - Associations ou habitants de la CCVPA : 60 €/jour
 - Extérieurs : 80 €/jour
- Location du COSEC de Monthermé :
 - 15 €/heure + charges de gardiennage
- Salle Polyvalente Elie Badré (Les Hautes-Rivières) :

Pour la location du rez-de-chaussée (salle principale, cuisine, bar et salle annexe 1)

CAUTION

500.00 €

Constat de matériels, mobiliers endommagés

Remboursement à prix coûtant

Constat de ménages non ou mal effectués

Forfait 90.00 €

Tarifs particulier hors CCVPA

| | |
|--|----------|
| Journée ou soirée en semaine | 450.00 € |
| Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) | 800.00 € |
| Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) | 990.00 € |

Tarifs habitant de la CCVPA

| | |
|--|----------|
| Journée ou soirée en semaine | 130.00 € |
| Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) | 310.00 € |
| Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) | 430.00 € |

Tarifs association de la CCVPA

| | |
|--|----------|
| Journée ou soirée en semaine | 120.00 € |
| Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin) | 180.00 € |
| Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin) | 290.00 € |

*au-delà de 3 locations dans l'année, tarifs habitant de la CCVPA qui s'applique

Pour la location des salles annexe 3 (salle sans sanitaires)

| | |
|---|-------------------------------------|
| CAUTION | 300.00 € |
| Constat de matériels, mobiliers endommagés | Remboursement à prix coûtant |
| Constat de ménages non ou mal effectués | Forfait 45.00 € |
| Tarifs particulier hors CCVPA : Journée ou soirée | 80.00 € |
| Tarifs habitant de la CCVPA : Journée ou soirée | 40.00 € |
| Tarifs association de la CCVPA : Journée ou soirée | Gratuit |

Location de vaisselle

| | |
|--|--------------|
| 1 lot de couverts pour 50 convives (comprend tout sauf les verres) | 25.00 €/lot |
| 1 lot de verres pour 50 convives (comprend les 3 sortes de verres) | 25.00 €/lot |
| Constat de casse de vaisselle | 1.00 €/unité |

- **Club House (Les Hautes-Rivières) :**

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Tarifs CCVPA : | 170.00 € |
| Tarifs hors CCVPA : | 250.00 € |
| Tarifs association CCVPA : | 100.00 € |
| Caution Club House : | 150.00 € |

- **Cosec (Les Hautes-Rivières) :**

| | |
|---|----------|
| Badge (remplacement en cas de perte) : | 50.00 € |
| Clés avec barillets (remplacement en cas de perte) : | 120.00 € |
| Location court de Tennis (5 séances) : | 30.00 € |

TARIFS 2017 SALLE de SPECTACLE JACQUES BREL :

Il vous est proposé les tarifs 2017 ci-dessous (identiques 2015 et 2016).

Spectacles vivants

Tarif A – pour un cachet inférieur à 1 499 €

| | |
|--|-----------------------------------|
| Adulte | 5.00 € - Ticket de couleur Rouge |
| Enfant et Adolescent (moins de 18 ans) | 2.50 € - Ticket de couleur Violet |

Tarif B – pour un cachet supérieur à 1 500 €

| | |
|--|----------------------------------|
| Adulte | 10.00 € - Ticket de couleur Vert |
| Enfant et Adolescent (moins de 18 ans) | 5.00 € - Ticket de couleur Bleu |

LOCATION SALLE DE SPECTACLES :

| | | |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Entreprises privées : | | Chèque de caution de 1 000 € |
| - location simple | 350 € / journée | |
| - avec matériel complet et technicien | 500 € / journée | |
| Associations CCVPA : | | |
| - location simple | 200 € / représentation | |
| - avec matériel complet et technicien | 300 € / représentation | |

| | | |
|---|------------------------|--|
| Associations extérieures à la CCVPA et organisations à but lucratif : | | |
| - location simple | 350 € / représentation | |
| - avec matériel complet et technicien | 500 € / représentation | |

TARIFS 2017 DES BIBLIOTHEQUES / MEDIATHEQUES / LUDOTHEQUES INTERCOMMUNALES :

Il vous est proposé des tarifs 2017 identiques à ceux de 2016, soit :

Bibliothèques / Médiathèques :

- Abonnements annuels intercommunaux (+ de 16 ans) : 4 €
 - Abonnements annuels personnes extérieures : 10 €
- (Exonération : lycéen et étudiant, moins de 16 ans)

Impressions et photocopies :

- Impression / photocopie : A4 noir et blanc : 0.15 €
- Impression : A4 couleur : 1.50 €

Autres :

- Remplacement de carte perdue : 2 €
- Remboursement de document perdu : valeur d'achat du document neuf + frais administratif de 10 € quand envoi de lettre en Accusé Réception

Ludothèque :

- Droit d'inscription pour tous : 1 €
- Prêt de jeu : 0.50 €
- Non restitution d'un jeu : suivant la valeur de remplacement avec un minimum de 15 €

TARIFS 2017- AIRES DE CAMPING-CAR DU PORT DE PLAISANCE (site de Monthermé) ET DE LA RUE DE LA MEUSE (site de Bogny-Sur-Meuse):

Pour l'année 2017 il vous est proposé d'approuver les tarifs TTC suivants :

- Stationnement : 3€/jour- 18 €/semaine
- Branchement électricité : 2.80 €/jour -17 €/semaine
- Douche : 1.50 €

A ces tarifs s'ajoute la taxe de séjour en vigueur (0.20 €/personne/jour)

TARIFS 2017 DU CAMPING INTERCOMMUNAL PORT DISEUR :

Pour l'année 2016 il vous est proposé d'approuver les tarifs TTC suivants :

- Emplacement : 3.50 €
- Véhicule : 1.50 €
- Adultes : 3.20 €
- Enfants (- de 7 ans) et groupe d'enfants entre 0 et 16 ans (+ de 10 enfants) : 1.60 €
- (à cela s'ajoute la taxe de séjour en vigueur 0.20 €/personne/jour)
- Visiteur : 1€/jour
- Véhicule supplémentaire : 2 €/jour
- Branchement borne électrique : 4 € (jour)
- Utilisation des douches par le tourisme fluvial ou autre : 3 €
- Lave-linge : 3.50 €
- Sèche-linge : 3.50 €
- Lave-linge et sèche-linge : 5.50 €
- Emplacement friterie : 20 €/jour

-Garage mort : caravane : 3 €/ jour ou 20 €/ mois pour un emplacement simple uniquement pendant la période d'ouverture du camping et 15 €/ mois pour un emplacement simple uniquement pendant la période de fermeture du camping

Dès que la caravane est occupée, le tarif « garage mort » ne s'applique plus (remplacé par le tarif « emplacement » et « adultes / enfants »)

- mobil-home : 850 € / an comprenant d'une part, le garage mort pour toute l'année et d'autre part, l'emplacement pour 2 personnes pendant la période d'ouverture du camping.

Précision : les propriétaires sont tenus à la fermeture du camping, de remonter les caravanes dans la partie « garage mort » située en haut du terrain.

TARIFS 2017 DU CAMPING INTERCOMMUNAL PORT DISEUR (Mobil-homes) :

Pour l'année 2017, il vous est proposé d'approuver les tarifs TTC suivants : (idem 2016)

I) LOCATION

-2 tarifs sont proposés :

-Basse saison (Avril-Mai-Septembre)

-Haute saison (juin-juillet-août)

-Location mobil-home basse saison/semaine : 280 €

-Location mobil-home haute saison/semaine 380 €

-Location mid-week (3 jours-2 nuitées) basse saison : 90 €

-Location mid-week (3 jours-2 nuitées) haute saison : 120 €

-Location 2 jours-1 nuitée basse saison : 60 €

-Location 2 jours-1 nuitée haute saison : 90 €

Forfait pour 2 semaines de location consécutives :

-Basse saison : 500 € pour 2 semaines

-Haute saison : 700 € pour 2 semaines

II) CAUTION ET FORFAIT MENAGE

-Caution demandée dans tous les cas : 250 €

-Forfait ménage demandé dans tous les cas : 40 €

III) TARIFS DE REMPLACEMENT DE VAISSELLE (en cas de perte ou casse)

-Assiette plates : 1 €

-Assiette dessert : 1 €

-Assiette creuse : 1 €

-Bol : 1 €

-Saladier : 3,50 €

-Plat ovale : 5 €

-Plat rond creux : 7 €

-Tasse café : 2 €

-Soucoupe café : 1,50 €

-Verre à eau : 1 €

- Verre à vin : 1,50 €
- Fourchette : 0,50 €
- Cuillère : 0,50 €
- Couteau : 0,50 €
- Faitout : 35 €
- Poêle à frire : 25 €
- Cafetière : 12 €
- Décapsuleur : 3 €
- Tire-bouchon : 3 €
- Sauteuse : 16 €
- Casserole 18 cm : 10 €
- Casserole 20 cm : 12 €
- Passoire : 5 €

Entendus les explications de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire fixe les tarifs 2017 du Territoire de Meuse et Semoy présentés ci-dessus, et autorise le président à signer tout document s'y afférent.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

III- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- **Institution de la Taxe de Séjour**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-21 et L.2333-26 à L.2333-46 permettant d'instituer une taxe de séjour, il est décidé d'instituer une taxe de séjour pour les catégories d'hébergements suivantes qui seront taxées comme indiqué ci-dessous :

| Catégories | Taxe de séjour par personne et par nuitée |
|--|--|
| <i>Hôtel de Tourisme 4 étoiles de luxe et 4 étoiles Résidence de Tourisme 4 étoiles Meublés de Tourisme 4 et 5 étoiles Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.7 € |
| <i>Hôtel de Tourisme 3 étoiles Résidence de Tourisme 3 étoiles Meublés de Tourisme 3 étoiles Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.6 € |
| <i>Hôtel de Tourisme 2 étoiles Résidence de Tourisme 2 étoiles Meublés de Tourisme 2 étoiles Villages de vacances de catégorie « grand confort » Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.5 € |
| <i>Hôtel de Tourisme 1 étoile Résidence de Tourisme 1 étoile Meublés de Tourisme 1 étoile Villages de vacances de catégorie « confort » Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.4 € |
| <i>Hôtel de Tourisme sans étoile Parc résidentiels de loisirs Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.3 € |

| | |
|--|--------------|
| <i>(ex : auberge de jeunesse)</i> | |
| <i>Chambre d'Hôtes Tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes</i> | 0.2 € |
| <i>Terrains de camping ou de caravanage classés en 3 et 4 étoiles Tous les autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i> | 0.3 € |
| <i>Terrains de camping ou de caravanage classés en 1 et 2 étoiles Tous les autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i> | 0.2 € |

Entendus les explications,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- *DECIDE d'instituer une taxe de séjour pour les catégories d'hébergements comme indiqué ci-dessus,*
- *EXONERE de cette taxe :*
 - *Les personnes mineures,*
 - *Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,*
 - *Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,*
 - *Les bénéficiaires d'aide sociale : RSA, personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité au moins 80%...),*
- *FIXE la date d'application à compter du 1^{er} janvier 2017,*
- *AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférent.*

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Offre pour gérant à la Ferme du Pont des Aulnes (Les Mazures)**

Vu la délibération n°2016/100 du 17/11/2016 pour la décision d'achat pour la ferme du pont des Aulnes par la Communauté de Communes au propriétaire actuel Monsieur COOLS,

Suite aux explications données,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

DECIDE de lancer une consultation pour trouver un investisseur pour la Ferme du Pont Des Aulnes à Les Mazures,

DECIDE de fixer à 500 € par mois le montant du loyer de la Ferme du Pont des Aulnes qui sera louée par Monsieur COOLS le temps de trouver un gérant,

AUTORISE le Président à établir un contrat de location et signer tout document afférent au dossier.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

IV- ENVIRONNEMENT / ORDURES MENAGERES :

- **Tarifs 2017**

Suite à la dissolution du SMICTOM d'Auvillers-les-Forges du 31/05/2016,

Monsieur Régis DEPAIX, Président, présente au vote les tarifs de la REOMI 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire fixe les tarifs REOMI 2017 de collecte et de traitement des déchets des particuliers et des professionnels du territoire REOMI de Vallées et Plateau d'Ardenne suivants les tableaux joints à la présente délibération.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document afférent au dossier.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Tarif d'accès 2017 aux déchetteries de certaines communes adhérentes à Ardennes Métropole et Ardennes Thiérache.**

Après étude des coûts moyens du réseau de déchetteries, il est proposé le tarif d'accès des communes de Arreux, Cliron et Sécheval (Communes adhérentes à la communauté d'Agglomération Ardennes Métropole) aux déchetteries de Renwez et Les Mazures, puis d'accès des communes de Chilly, Etalle, l'Echelle, Remilly-les-Pothées, Rouvroy-sur Audry et Vaux-Vilaine (Communes adhérentes à la communauté de Communes Ardennes Thiérache) à la déchetterie de Rimogne, à savoir 26,90 €/habitant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **Accepte** le tarif 2017 proposé de 26,90 €/habitant, qui sera facturé en cours d'année 2017 aux collectivités concernées,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y afférent.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Création d'un Poste pour agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activités**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire, qu'en application de l'article 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de : Maximum douze mois, renouvellement compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutif pour un accroissement temporaire d'activité, Ainsi que le prévoit l'article 136 de la loi n°84-53 précitée, la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés et ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération instituant pour ce type de personnel.

En application de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988, les agents qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10% des rémunérations totales brutes perçues pendant la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

1. Valident le recrutement dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 d'agent contractuel pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire d'activité.
2. Chargent le Président de :
 - Constaté les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,
 - Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération de l'agent contractuel recruté selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - Procéder au recrutement.
3. Autorisent le Président à signer le contrat nécessaire,
4. Précisent que cet agent contractuel sera rémunéré selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 :
 - Le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents à l'emploi auquel il sera nommé,

En application de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988, l'agent contractuel ainsi recruté qui, à la fin de son contrat, n'aura pu bénéficier de ses congés annuels, sera indemnisé dans la limite de 10% des rémunérations totales brutes perçues,

5. Imputent les dépenses au chapitre 012.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

- **Acceptation du devis de la Sater pour les inspections télévisées de la rue des Vieux Prés sur la commune de Montcornet.**

Suite aux explications apportées concernant le devis de la Sater :

- Inspections Télévisées Rue des vieux prés 5 250 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de la SATER pour les ITV complémentaires de la commune de Montcornet d'un montant de 5 250 € HT,
- **ACCEPTE** des inspections télévisées complémentaires sur la commune de Lonny pour vérification de certains tronçons du réseau en prévision de l'assainissement collectif,
- **DONNE** délégation de signature au président pour tout document s'afférent à ce dossier.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

V- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Reprise de l'opération ORAC

Les Communautés de Communes Ardennes Thiérache, Portes De France et le Syndicat Intercommunal du Nord-Ouest Ardennais ont délibéré en décembre 2016 pour dissoudre le Syndicat Intercommunal du Nord-Ouest Ardennais au 31 décembre 2016 sous réserve de conserver l'enveloppe ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) et demander la reprise et le portage du dispositif ORAC par la nouvelle Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne au 1^{er} Janvier 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire approuve la reprise de l'ORAC décrite ci-dessus et décide de conventionner avec la Communauté de Communes Ardennes Thiérache pour l'animation et le portage de cette opération.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

VI- QUESTIONS DIVERSES :

L'ASSUJETISSEMENT A LA TVA DES BUDGETS ANNEXES ACTIVAL, CAMPING ET BATIMENT INDUSTRIEL.

Vu la délibération n°2016/32 du 11/04/2016 prise au sein du Conseil Communautaire de Portes de France concernant la construction du bâtiment Industriel à Les Mazures,

Vu la délibération n° 2016/63 du 04/07/2016 prise au sein du Conseil Communautaire de Portes de France concernant l'assujettissement à la TVA avec option pour le Budget Annexe du Bâtiment industriel à Les Mazures,

Vu la délibération n°39/2007 du 27/03/2007 prise au sein du Conseil Communautaire de Meuse et Semoy concernant la création d'un Budget Annexe Zone d'Activités BRAUX V,

*La nomenclature pour ce Budget annexe est la M14.
Ce budget est assujetti à la TVA.
Son code collectivité est le 262.
Son code budget est le 00.*

Vu la délibération n°08/2013 du 29/01/2013 prise au sein du Conseil Communautaire de Meuse et Semoy concernant la création et l'Assujettissement à la TVA du budget Annexe Camping Intercommunal « Port Diseur »,

*La nomenclature pour ce Budget annexe est la M14.
Ce budget est assujetti à la TVA.
Son code collectivité est le 511.
Son code budget est le 03.*

Vu l'assujettissement à la TVA des Budgets annexes Zone ACTIVAL de Braux, CAMPING Port Diseur et BATIMENT INDUSTRIEL à Les Mazures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA avec option à compter du 1^{er} Janvier 2017 pour les Budgets Annexes Zone ACTIVAL de Braux, CAMPING Port Diseur et BATIMENT INDUSTRIEL à Les Mazures.

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

**NOMINATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
AU SEIN DU SYNDICAT D'ENERGIE.**

Il est nécessaire de procéder à la nomination d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » à la commission consultative paritaire au sein du syndicat d'énergie des Ardennes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte la désignation du délégué comme suit :

Délégué Titulaire

Madame Elisabeth BONILLO-DERAM

37 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs)

Séance levée à 21h40

Ainsi fait,

*Suivant la signature
Le Président, M. Régis DEPAIX*

